

NOUVELLES INDUSTRIES

La vie du réseau de l'industrie 44

N° 139 – mars 2021

Suivez notre actualité sur
    @UIMM44

UIMM

Loire-Atlantique

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR



LA FAB'ACADEMY S'ÉVEILLE À NANTES : L'INAUGURATION OFFICIELLE DU NOUVEAU SITE HIGH-TECH DU PÔLE FORMATION PAYS DE LA LOIRE - UIMM

Mardi 2 février 2021, un nouveau territoire de la formation s'est dévoilé sous les yeux des nombreux convives. Invités à assister à l'inauguration à distance du nouveau centre de formation du Pôle formation Pays de la Loire - UIMM, les participants ont pu découvrir toutes les subtilités de ce nouveau vaisseau de la formation grâce à une visite virtuelle ainsi qu'à une table ronde réunissant de grandes personnalités des pouvoirs publics, de l'industrie et du territoire. Tête de série de la formation industrielle 4.0, La Fab'Academy, nouveau site basé à Bouguenais, préfigure une mise à jour progressive des moyens des six centres du Pôle formation Pays de la Loire - UIMM.

Accéder à la rediffusion de l'inauguration de la Fab'Academy [en cliquant ici](#).

REPORT DE LA 10^{ÈME} ÉDITION DE LA SEMAINE DE L'INDUSTRIE

Les incertitudes liées à la situation sanitaire et à la conjoncture économique ne garantissant pas une organisation optimale de la Semaine de l'industrie en mars 2021, l'édition sera une nouvelle fois reportée.

L'UIMM Loire-Atlantique remercie l'ensemble des entreprises et partenaires pour leur mobilisation de plus en plus forte chaque année.

Nous vous communiquerons prochainement les dates de la nouvelle édition.



PLAN DE RELANCE

Le gouvernement poursuit sa politique d'appui aux entreprises et maintient un certain nombre de dispositifs de soutien et d'aides financières à destination des entreprises.

L'UIMM Loire-Atlantique vous propose de vous faire accompagner par un expert qui pourra vous aider à finaliser vos projets d'investissement et instruire les dossiers de demandes d'aides associés. Cet appui est réservé aux PME / TPE adhérentes qui, bien souvent, ont plus de difficultés à trouver l'information et à mobiliser les aides du plan de relance.

Pour avoir un premier aperçu des aides actuellement en cours, vous pouvez consulter le tableau « France Relance – Principaux dispositifs de soutien à l'industrie » V4 [en cliquant ici](#) : dates d'ouverture et de fermeture, thématiques, etc. Nous sommes à votre disposition pour plus d'informations.

En amont de ces projets, ou en parallèle, nous vous rappelons que vous pouvez aussi solliciter un accompagnement sur votre stratégie financière, accompagnement pris en partie en charge par l'UIMM Loire-Atlantique.

Toutes les informations sur notre site internet : [cliquez ici](#).

Vos contacts à l'UIMM Loire-Atlantique : Hervé Thomas, h.thomas@ui44.fr et Aurore Durand, a.durand@ui44.fr ou par téléphone au 02 51 72 92 60.



UN NOUVEAU DISPOSITIF POUR LES ENTREPRISES : TRANSCO (TRANSITIONS COLLECTIVES)

Ce nouveau dispositif permet aux employeurs d'anticiper les mutations économiques de leur secteur et d'accompagner les salariés dans leur reconversion. A l'issue de son parcours de formation, le salarié s'oriente vers un métier porteur, de son territoire, en évitant une période de chômage.

L'Etat finance tout ou partie du projet de reconversion (Formation + Rémunération) en fonction de la taille de l'entreprise : 100% pour les PME, 75% pour les entreprises de 300 à 1000 salariés, 40% pour les entreprises de plus de 1000 salariés. Une enveloppe de 500 millions d'euros est allouée à ce dispositif au niveau national.

Le but final est de mettre en relation des entreprises au sein de laquelle les emplois sont fragilisés et les entreprises ayant besoin de compétences dans un même territoire.

Les acteurs de ce nouveau dispositif : Direccte Pays de la Loire – OPCO 2i Pays de la Loire – CEP (Conseil en Évolution Professionnelle) – Transition Pro

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

LA P.O.E.I., PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI INDIVIDUELLE

2i Pays de la Loire propose à ses adhérents, une solution complémentaire dans le cadre de leurs projets de recrutement : la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (P.O.E.I.). La P.O.E.I. facilite le recrutement sur un métier porteur ou en tension tout en sécurisant l'embauche. Elle permet à l'entreprise de recruter un ou plusieurs demandeur(s) d'emploi. Il s'agit d'une aide à la formation avant l'embauche, elle s'adresse à toute entreprise à jour de ses cotisations sociales et qui n'a pas opéré de licenciement économique dans les 12 mois précédents.

Les grands principes :

- La formation du ou des candidats au métier visé à une durée maximale de 400 heures,
- Le candidat est demandeur d'emploi, il reste inscrit à Pôle emploi pendant la durée de la formation, l'entreprise ne verse ni salaire, ni charges,
- La formation est prise en charge par Pôle Emploi via 2i Pays de la Loire,
- A l'issue de la formation, le recrutement proposé doit avoir une durée minimale d'un an, CDD, CDI, contrat en alternance ...

Individuelle ou collective, la P.O.E. est une solution aux problématiques de recrutement. 2i Pays de la Loire facilite les démarches des adhérents et les accompagne tout au long de leur projet. Pour plus de renseignements, contactez Frédéric Charmant, Chef de projet 2i Pays de la Loire au 06 69 13 04 56 ou [par email](#).

@ PETIT DEJ' NAPF : DIRIGEANTS, DÉPLOYEZ UNE STRATÉGIE DATA EFFICACE AU SERVICE DE VOTRE PRISE DE DÉCISIONS

Accroissement exponentiel des données en circulation, multiplication des sources, mutations économiques...

Dans ce contexte, comment les dirigeants peuvent-ils sécuriser leurs prises de décisions à l'aide d'informations pertinentes, fiables et disponibles à tout moment sous forme dynamique et intelligible ?

Au cours de ce petit-déjeuner, qui se tiendra en visio-conférence, le vendredi 12 mars 2021 de 8h45 à 9h45, une table ronde permettra de développer le thème, avec les interventions de Mathieu Havard, dirigeant du groupe BEMA spécialiste de la valorisation du bois, Dimitri Letellier, consultant spécialisé en informatique décisionnelle, Vincent Jeanneau, associé RSM et un autre entrepreneur.

La table ronde sera précédée d'un point conjoncture par Hassiba Kaabeche, directrice régionale de la Banque de France.

Pour vous inscrire, [cliquez ici](#).

AIDE EXCEPTIONNELLE À L'EMBAUCHE

Le [décret n°2021-198 du 23 février](#) aligne temporairement, pour l'ensemble des aides qu'il traite (travailleurs handicapés, emplois francs, jeunes de moins de 26 ans), la liste des employeurs éligibles. Il prolonge également l'aide exceptionnelle pour les travailleurs en situation de handicap jusqu'au 30 juin 2021. Elle est d'un montant maximal de 4 000€ pour un même salarié embauché en CDI ou en CDD d'au moins 3 mois, sans condition d'âge.

ISOLEMENT DES SALARIÉS APRÈS UN DÉPLACEMENT POUR MOTIF IMPÉRIEUX

Les personnes qui effectuent des déplacements pour motif impérieux à l'étranger (hors UE) ou au départ ou à destination des départements, régions et collectivités d'outre mer doivent obligatoirement respecter une période d'isolement de 7 jours et effectuer un nouveau test Covid. Si le salarié ne peut télétravailler, un arrêt de travail peut être demandé par l'employeur sur le site [declare.ameli.fr](#). L'arrêt de travail pourra être établi pour une durée de 9 jours maximum. Ce dispositif est applicable depuis le 22 février 2021 et un décret devrait paraître prochainement.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

PUBLICATION DE NOUVELLES VERSIONS DES CERFA POUR LES CONTRATS EN ALTERNANCE

Les nouveaux exemplaires des Cerfa pour l'établissement du [contrat d'apprentissage](#) et du [contrat de professionnalisation](#) ont été mis à jour et publiés sur le site du service public.

IMPACTS DU NUMÉRIQUE ET DU TRAVAIL DE BUREAU SUR L'ENVIRONNEMENT

Avec les nouvelles organisations du travail, notamment le recours au télétravail, les entreprises peuvent légitimement se poser des questions sur l'impact environnemental de ces organisations.

L'Ademe (l'Agence pour la transition écologique), publie 2 guides pour vous orienter sur ces problématiques :

- [Eco-responsable au bureau - Actions efficaces et bonnes résolutions](#)
- [Face cachée du numérique - Réduire les impacts du numérique sur l'environnement](#)

AGENDA

9 mars	Actu SSE « Gestion des situations d'urgence » Visio-conférence
11 mars	Formation « Les licenciements pour motif économique sans plan de sauvegarde de l'emploi » Visio-conférence
12 mars	Club animateurs Sécurité « Nouvelles formes d'organisation du travail » Visio-conférence
16 mars	Formation « Gérer au quotidien les compétences de l'entreprise pour recruter, motiver, évaluer, faire progresser et être en conformité avec les exigences qualité » Visio-conférence
6 avril	Club RH Grands Groupes Saint-Nazaire
13 avril	Actu SSE « Contrôle des racks de stockage » Visio-conférence
15 avril	Démarrage du Cycle SSE - J1 « Cadre réglementaire Santé-Sécurité » (Report du 16 fév.) Saint-Herblain
22 avril	Club RH PME-ETI Saint-Herblain